

COMMUNE DE
L'HÔPITAL DU GROSBOIS



4 rue de la Gare
25620 L'Hôpital du Grosbois

03 81 59 27 90

mairie@lhospitaldugrosbois.fr

Réunion du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 3 Avril 2025

Absents excusés : Sylvie CUCHOT donne procuration à Jean-Louis DELEULE, Raphaëlle TROUILLOT donne procuration à Marie-Jo FLEURY

Secrétaire de séance : Déborah CUGNEZ

Date de convocation : 28 Mars 2025

Le compte-rendu de la séance du C.M. du 6 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

I. Urbanisme

Déclarations Préalables :

- M. BEPOIX Francis, 8 rue du stade : modification du crépi initialement prévu sur le permis de construire.
- SCI LAMBOUBOU, M. MERLE THIBAUD (anciennement poêles CHAVOT) : ouverture de 4 fenêtres et d'une porte d'atelier.

Permis de construire :

- SCI PAUFALI, M. DEBOIS Raphaël : extension du bâtiment.
- Lotissement de la gare, DTMR Immo (FINN-EST) : construction d'une maison individuelle.
- M. BOSSU Ulrich, rue des longues planches, sur la ZA 273 : construction d'une maison individuelle.

Modification du règlement de la zone d'activité La Louière :

Les bâtiments pourront être construits à 3 mètres de distance des limites de terrain au lieu des 7 mètres définis précédemment.

Accord du C.M. à l'unanimité pour toutes ces demandes.

II. Vote de la fiscalité 2025

Après 3 années d'augmentation successives, le conseil municipal a fait le choix de ne pas modifier le taux de la fiscalité pour cette année. Les taux sont donc maintenus comme suit :

✚ Taxe foncier bâti	30.64 %
✚ Taxe foncier non bâti	24.16 %
✚ Taxe habitation	15.75 %

Vote : 14 voix « Pour »

III. Vote CFU 2024 ; Budget 2025 ; Affectation des résultats

CFU 2024 :

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire ne prenant pas part au vote du CFU, M. Jean FOURQUIER présente l'exercice 2024.

CFU budget général :

Fonctionnement :

Report année antérieure :	248 778,29 €
Recettes année N fonctionnement :	439 476,19 €
Dépenses année N fonctionnement :	398 852,24 €
Intégration résultat assainissement :	66,72 €
Résultat cumulé 2024 :	289 468,96 €

Investissement :

Report année antérieure :	77 769 €
Recettes année N investissement :	115 458,06 €
Dépenses année N investissement :	174 308,28 €
Excédent 2024 :	18 918,78 €

CFU budget assainissement (uniquement fonctionnement)

Report année antérieure :	903,67 €
Recettes année N :	1 616,05 €
Dépenses année N :	2 453,00 €
Excédent 2024 :	66,72 € (intégré dans budget général)

Vote : 13 voix « Pour »

Budget 2025 :

La compétence assainissement est désormais gérée par la CCLL donc plus de budget sur la commune.

Fonctionnement :

Report année antérieure :	289 468,96 €
Recettes prévisionnelles fonctionnement :	431 734,00 €
Dépenses prévisionnelles fonctionnement :	416 886,00 €
Excédent prévisionnel (cumul avec report) :	304 316,96 €.

Investissement :

Report année antérieure :	18 918,78 €
Recettes prévisionnelles investissement :	345 991,00 €
Dépenses prévisionnelles investissement :	345 991,00 €
Excédent prévisionnel (cumul avec report) :	18 918,78 €

Vote : 14 voix « Pour »

IV. **Rénovation éclairage du stade : projet, plan de financement, dossier de subvention FFF**

L'éclairage du stade de foot nécessite une rénovation. Les devis des entreprises PASSEMARD et BALANCHE sont retenus pour un montant de 9 221.00 € HT.

Le conseil autorise M. le Maire à demander une subvention à la Fédération Française de Foot qui peut atteindre 80 % du montant HT des travaux soit 7 376,80€.

La différence sera financé par des fonds propres soit 1 844,20 €.

Vote : 14 voix « Pour »

V. **Lot « Le Bas des Champs » : convention transfert d'équipement, autorisation de signature**

Les aménagements du lotissement du GFA LE GROS ORME nommé « Le bas des Champs » sont terminés. Le conseil autorise M. le Maire à signer une convention de transfert d'équipement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune pour un classement ultérieur dans le domaine public de la commune.

Vote : 14 voix « Pour »

VI. **Questions diverses**

- L'année prochaine, l'Académie fait une ouverture de classe dans notre école. Le conseil se réjouit de cette ouverture qui permettra aux élèves et aux enseignantes de travailler dans de meilleures dispositions.
- Dans la Grande Rue, à l'entrée du village côté Besançon, il y a un mur de soutènement de la chaussée qui s'effondre. Un rétrécissement de la chaussée est à l'étude afin de sécuriser cette zone.
- Information Certificat Urbanisme Opérationnel : l'arrêté d'autorisation est valide pendant 18 mois dès la date de sa signature. Un renouvellement d'un an est possible sous réserve de déposer une demande écrite de prorogation en mairie et cela 2 mois avant la date de fin de validité. Plusieurs demandes de renouvellement sont possibles dans ces conditions.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire

GRENIER Jean-Claude



La secrétaire,

CUGNEZ Déborah